

## Langoustine. Les Bigoudens veulent des règles régionales



Les Bigoudens entendent faire valoir la spécificité bretonne afin de réduire la taille maximale des nouveaux bateaux entrant.

**Les Bigoudens n'ont toujours pas digéré l'obtention d'une licence par le Monica 2. Ils souhaitent de nouvelles mesures pour encadrer la pêche de langoustine du golfe. Des réunions avaient lieu samedi au Guilvinec et à Lorient.**

Malgré quelques vifs débats, la commission langoustine du comité local des pêches a souligné, hier matin au Guilvinec, la nécessité de remise à plat des règles d'attribution des licences, une semaine après la décision du comité national des pêches d'attribuer une licence au Monica 2, conformément à la réglementation nationale.

Une décision longuement commentée, hier au Guilvinec. Pour les Bigoudens, la décision de la commission nationale - elle s'était prononcée contre la délivrance d'une licence au chalutier hauturier - a été bafouée.

« C'est la mort de tout ce qu'on a construit jusqu'à présent. Aujourd'hui, le conseil du comité national n'est pas représentatif des pêcheurs », commentait Robert Bouguéon, le président du comité local des pêches.

### Question de ressource

Un texte avait pourtant été adopté en 2006 par la commission régionale, limitant la taille des bateaux à 20 m et même 18 m pour les bateaux neufs. Le texte avait été invalidé par le comité national des

pêches, jugé illégal. « C'est la raison pour laquelle aujourd'hui on ne peut rien refuser. Et c'est ce qui explique notre résistance », poursuit Robert Bouguéon.

Au-delà du cas « Monica 2 », c'est la porte ouverte à l'entrée de nouveaux hauturiers dans la pêcherie du golfe de Gascogne qui inquiète.

Les pêcheurs réunis au Guilvinec ont, à leur tour, réclamé une réunion de la commission régionale langoustine pour évoquer ces questions. « Il faudra modifier les textes », concède Olivier Le Nézet, le président de la commission nationale langoustine et président du comité local des pêches de Lorient. Lui aussi avait réuni une réunion sur le sujet hier matin à Kéroman. « Mais il faudra un consensus de toutes les régions à partir du moment où il s'agit d'une licence nationale. D'autant que la taille du bateau est un faux problème: il n'y a pas de mauvais bateaux, mais de mauvaises pratiques ».

Mais au-delà de la bonne gestion des stocks du golfe de Gascogne, la profession s'inquiète aussi de la concurrence de ces nouveaux

apports sur le marché. Une inquiétude qu'a tenté de tempérer Philippe Le Moigne, le vice-président de PMA: « Aujourd'hui, il y a 230 licences pour 210 demandes et pas énormément de bateaux susceptibles de venir dans le golfe ». En vain.

### Keroman s'est organisé pour le Monica 2

D'autant que cette inquiétude ne concerne pas seulement la langoustine du golfe. Mais aussi celle du nord qui serait débarquée vivante dans les ports bretons: le choix du Monica 2, équipé de cuves réfrigérées, face à l'effondrement du marché de la langoustine glacée.

Le port de Lorient vient d'ailleurs de s'organiser pour lui permettre, « à lui et à d'autres bateaux » de vendre en parallèle, sans concurrencer la pêche côtière. « Qu'on ne se trompe pas de cible. Le Monica 2 a trouvé une solution pour concurrencer la langoustine d'Écosse et d'Irlande importée, pas celle du golfe de Gascogne », défend Olivier Le Nézet.

Jean Le Borgne